

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u> 15</b>	<b>PV de la Séance du mardi 15 septembre 2015 à 20h30</b>
<b><u>Présents :</u> 12</b>	<b>L'an deux mille quinze et le quinze septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 septembre 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE (Maire)</b>
<b><u>Votants:</u> 12</b>	<b><u>Sont présents:</u> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Patricia SEGALA, Guillaume GAUCHET, François MOINET</b>
	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excusés:</u> Valérie BASTIEN, Jean OBERLE, VILLEPONTOUX Anna</b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u> François MOINET</b>

---

**Ordre du jour :**

1-Présentation et vote des comptes de gestion 2014 : Logements Locatifs Sociaux, Commune, Assainissement Collectif ;

2-Présentation et vote des comptes administratifs 2014 : Logements Locatifs Sociaux, Commune, Assainissement Collectif ;

3-Présentation et vote des budgets primitifs 2015 : Logements Locatifs Sociaux, Commune, Assainissement Collectif. Monsieur le percepteur sera présent lors de la présentation des budgets primitifs 2015.

L'ensemble des comptes administratifs et budgets primitifs ont été votés lors de la séance du 09 avril 2015. Or, lors de cette séance seuls six membres du conseil municipal sur un total de quinze étaient présents, trois membres ont donné procuration mais celles-ci n'entrent pas dans le décompte du quorum. Les actes votés lors de cette séance n'ont donc pu être légalement adoptés.

4-Décisions modificatives :

4.1-Vote de crédits supplémentaires sur le budget assainissement collectif : modification de la décision modificative n°2015\_36\_07\_2804 suite à une erreur matérielle ;

4.2- Vote de crédits supplémentaires sur le budget assainissement collectif : décision modificative 2/2015 ;

5-Renouvellement du poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE) ;

6-Présentation et validation du rapport annuel 2014 du SIAEP du Blagour ;

7-Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Gignac ;

8-Paiement des heures complémentaires à l'agent Emilie VERGNE pour l'année scolaire 2015-2016 ;

9-Divers.

**1-Présentation et vote des comptes de gestion 2014 : Logements Locatifs Sociaux, Commune, Assainissement Collectif**

**a- Logements Locatifs Sociaux : Compte de gestion 2014**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du **compte de gestion 2014** « **Logements Locatifs Sociaux** ».

<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	21 445.34	67 347.69
Investissement	30 251.27	18 753.26

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12    Contre : 0    Abstentions : 0**

approuve le compte de gestion du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

#### **b- Commune : Compte de gestion 2014**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du **compte de gestion 2014** « Commune ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	498 438.35	578 649.95
Investissement	215 248.12	256 353.17

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

approuve le compte de gestion du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

#### **c- Assainissement Collectif : Compte de gestion 2014**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du **compte de gestion 2014** « Assainissement Collectif ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 792.48	75 000.00
Investissement	252 629.36	338 098.25

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

approuve le compte de gestion du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **2-Présentation et vote des comptes administratifs 2014 : Logements Locatifs Sociaux, Assainissement Collectif, Commune.**

#### **a- Logements Locatifs Sociaux : Compte administratif 2014 et Affectation de résultat**

##### **Compte Administratif :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2014** « Logements Locatifs Sociaux ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	18 001.75
Investissement	16 963.26	0.00
Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 445.34	67 347.69
Investissement	30 251.27	18 753.26
Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	<b>63 904.10</b>
Investissement	28 461.27	0.00
Reste à réaliser	21 500.00	
<b>Résultat définitif</b>	<b>49 961.27</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :  
**Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**  
approuve le compte administratif.

**Affectation de résultat :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

**49 961.27€** au compte 1068 (recette d'investissement)

**13 942.83€** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**b- Commune : Compte administratif 2014**

**Compte Administratif :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2014** « Commune ». Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

<b>Résultat reportés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	0.00	157 504.06
Investissement	0.00	31 820.07

<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	498 438.35	578 649.95
Investissement	215 248.12	256 353.17

<b>Résultat de clôture</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	0.00	<b>237 715.66</b>
Investissement	0.00	72 925.12
Reste à réaliser	142 306.39	
<b>Résultat définitif</b>	<b>69 381.27</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

approuve le compte administratif.

**Affectation de résultat :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

**69 381.27€** au compte 1068 (recette d'investissement)

**168 334.39€** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**c- Assainissement Collectif : Compte administratif 2014**

**Compte Administratif :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2014** « Assainissement Collectif ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

<b>Résultat reportés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	2 382.90	0.00
Investissement	231 846.86	0.00
<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	19 792.48	75 000.00
Investissement	252 629.36	338 098.25
<b>Résultat de clôture</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	0.00	<b>52 824.62</b>
Investissement	<b>146 377.97</b>	0.00
Reste à réaliser	0.00	<b>81 911.58</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>64 466.39</b>	<b>0.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : **Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**  
Approuve le compte administratif.

**Affectation de résultat :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**  
d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

**0.00€** au compte 1068 (recette d'investissement)

**52 824.62€** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**3-Présentation et vote des budgets primitifs 2015 : Logements Locatifs Sociaux, Assainissement Collectif, Commune.**

**a- Logements Locatifs Sociaux : budget primitif 2015**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Logements Locatifs Sociaux 2015 ».

<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	75 850.63	61 907.80
Investissement	34 110.00	84 071.27
<b>Report exercice 2014</b>		
Fonctionnement	0.00	13 942.83
Investissement	28 461.27	0.00
<b>Reste à réaliser investissement</b>	21 500.00	0.00
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>75 850.63</b>	<b>75 850.63</b>
<b>Total section d'investissement</b>	<b>84 071.27</b>	<b>84 071.27</b>

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

approuve le budget primitif « Logements Locatifs Sociaux 2015 ».

**b- Commune : Budget Primitif 2015**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Commune 2015 ».

<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	719 393.93	551 059.54
Investissement	101 750.00	171 131.27
<b>Report exercice 2014</b>		
Fonctionnement	0.00	168 334.39
Investissement	0.00	72 925.12
<b>Reste à réaliser investissement</b>	142 306.39	0.00
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>719 393.93</b>	<b>719 393.93</b>
<b>Total section d'investissement</b>	<b>244 056.39</b>	<b>244 056.39</b>

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

approuve le budget primitif « Commune 2015 ».

**c- Assainissement Collectif : Budget Primitif 2015**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Assainissement Collectif 2015 ».

<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	145 346.29	92 521.67
Investissement	160 434.00	224 900.39
<b>Report exercice 2014</b>		
Fonctionnement	0.00	52 824.62
Investissement	146 377.97	0.00
<b>Reste à réaliser investissement</b>		81 911.58
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>145 346.29</b>	<b>145 346.29</b>
<b>Total section d'investissement</b>	<b>306 811.97</b>	<b>306 811.97</b>

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

approuve le budget primitif « Assainissement Collectif 2015 ».

#### 4- Décisions modificatives

##### **4.1- Vote de crédits supplémentaires sur le budget assainissement collectif : décision modificative 2/2015**

**Au vu du courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 07/08/2015 :**

**Le besoin de financement de la section d'investissement est de 64 466.39 et conformément à l'article L.2311-5 et R.2311-12 du CGCT, lorsque le résultat cumulé est excédentaire et qu'il y a un besoin de financement, l'assemblée délibérante est tenue d'affecter le résultat de couverture du besoin de financement au compte 1068.**

**Dans ces conditions, vous êtes dans l'obligation d'affecter la totalité de l'excédent cumulé de fonctionnement prioritairement au besoin de financement de section d'investissement et donc d'inscrire au compte 1068, la totalité des 52 824.62.**

**Afin de régulariser cette erreur il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :**

##### **Décision modificative n°2/2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'invest.	-52824.62	
002	Résultat fonct. reporté		-52824.62
<b>TOTAL :</b>		<b>-52824.62</b>	<b>-52824.62</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonct.		-52824.62
1068	Autres réserves		52824.62
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-52824.62</b>	<b>-52824.62</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

##### **4.2- Vote de crédits supplémentaires sur le budget assainissement collectif : modification de la décision modificative n°2015 36 07 2804 suite à une erreur matérielle**

**Au vu du courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 07/08/2015 :**

**Il est nécessaire de régulariser la délibération n°2015 36 07 2804 du 28/07/2015**

L'édition des contrôles comptables de notre collectivité fait apparaître un déséquilibre en investissement. En effet, les amortissements des subventions ont été prévus en recettes de fonctionnement mais omis en dépenses d'investissement. Afin de corriger ce déséquilibre il est nécessaire de créer la décision modificative suivante :

### **Décision modificative n° 1/2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1391 (040)	Subventions d'équipement	7546.67	
1641 - 30	Emprunts en euro		7546.67
<b>TOTAL :</b>		<b>7546.67</b>	<b>7546.67</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2015\_36\_07\_2804 du 28/07/2015 suite à une erreur matérielle.**

### **5-Renouvellement du poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE)**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'adjoint technique dans les conditions ci-après, à compter du 15 novembre 2015 pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire rappelle que ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Il précise que pendant la durée de ce contrat, le salarié devra bénéficier de la mise en place d'une ou plusieurs périodes d'immersion auprès d'une association avec un minimum de deux semaines. Cette période d'immersion fera l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gratuit.

Il propose donc :

- de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Conseil Départemental et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée d'un an, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur ;

- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs aux périodes d'immersion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

• **DECIDE** de renouveler le poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif "contrat d'accompagnement dans l'emploi" à compter du 15 novembre 2015 ;

• **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée d'un an renouvelable expressément après renouvellement de la convention ;

• **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine modulables selon les besoins ;

• **PRECISE** que le salarié bénéficiera de la mise en place d'une ou plusieurs périodes d'immersion auprès d'une association avec un minimum de deux semaines. Cette période d'immersion fera l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gratuit ;

• **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le

Conseil Départemental pour ce renouvellement.

#### **6-Présentation et validation du rapport annuel 2014 du SIAEP du Blagour**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 du SIAEP du Blagour.  
Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

- approuve le rapport annuel 2014 du SIAEP du Blagour.
- dit que ce rapport est à disposition en mairie.

#### **7-Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Gignac**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la coopérative scolaire de l'école de Gignac a fait l'avance pour l'achat de deux livres pour le maître pour la classe de CP pour un montant de 115.01€.  
Il propose de rembourser la coopérative scolaire de l'école de Gignac par une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

- accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 115.01€ à la coopérative scolaire de l'école de Gignac,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

Pour pouvoir procéder au mandatement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

#### **Décision Modificative n°2/2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
61523	Ent. et répar. de voies et réseaux		-115.01
6574	Subv. fonct pers. de droit privé		115.01
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **8- Paiement des heures complémentaires à l'agent Emilie VERGNE pour l'année scolaire 2015-2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agent Emilie VERGNE pour l'année scolaire 2015-2016 dépassera son temps de travail effectif.

Il précise que ce dépassement concerne les heures de ménage et que celles-ci peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction d'une part de la location de la salle des fêtes et d'autre part de l'utilisation des bâtiments communaux.

Nous avons donc fait une estimation de 95 heures complémentaires pour l'année scolaire 2015-2016, cette estimation est basée sur les heures réalisées l'année précédente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

- décide de payer en heures **complémentaires** à l'agent Emilie VERGNE les heures effectuées en complément de son temps de travail pour l'année scolaire 2015-2016 soit 95h00,
- dit que ces heures complémentaires seront régularisées mensuellement soit 9h30 sur 10 mois d'octobre 2015 à juillet 2016.

## **9- Divers**

### **9.1- Multiple-Rural**

Une seconde candidature se présente. Le montant des travaux de remise à niveau est estimé à 140 000 euros mais nécessite une étude de marché pour le dépôt des demandes de subventions auprès de Cauvaldor (délai 2016). A suivre par la commission ad hoc.

### **9.2-Compte-rendu commission voirie Pôle de Martel du 31/08/2015**

Compte-rendu fait par René Peyrodes. Nous attendons des documents de Cauvaldor.

### **9.3-Compte-rendu de la commission travaux du 01/09/2015 (Columbarium, aménagement de sécurité dans le Bourg)**

Les travaux relatifs à l'installation des columbariums et de l'aménagement des jardins du souvenir sont commandés.

Suite au débat sur les aménagements de sécurité à mettre en place dans le bourg, nous décidons de réaliser les premières mesures soit :

- la remise en place du coussin berlinois,
- l'installation de deux panneaux « STOP », un au croisement des deux départementales dans le bourg en venant de Nadaillac et un à Saint-Antoine en venant de Saint Bonnet,
- l'installation de divers panneaux : limitation de vitesse et attention enfants.

### **9.4-Actualisation du Plan de Protection des forêts contre l'incendie (observation avant le 09/10/2015)**

L'information sera faite à la population.

### **9.5-Constitution du groupe prospective - commission SCOT Nord du Lot**

La commission « Activités Economiques » du SCOT a décidé de lancer une réflexion prospective, destinée à contribuer au SCOT et à l'élaboration de sa stratégie, mais également, dans une plus large mesure au programme de développement du Nord du Lot.

L'objectif est de dégager des orientations possibles ou probables pour les 20 prochaines années en construisant une réflexion sur les thématiques diverses : tourisme, économie, transports, etc. et d'anticiper le territoire de demain d'un point de vue économique, énergétique ou technologique pour exemples.

### **9.6-Transfert de pouvoir du Maire à Cauvaldor (collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, voirie et habitat)**

### **9.7-Renégociation des prêts auprès du crédit agricole**

Le crédit agricole refuse la renégociation. Le maire fera remonter l'information par l'intermédiaire des parlementaires.

### **9.8-Réflexion sur les travaux à engager en 2016**

Point particulier : amélioration énergétique des logements : contacter l'ADEME.

### **9.9-Accueil des migrants**

Point sur la situation et sur les démarches obligatoires. La gestion et les premiers accueils se feront au niveau intercommunal via un comité de pilotage qui regroupera élus, associations, particuliers désireux de s'engager. L'accueil devrait se faire dans les chefs-lieux de cantons. La population sera tenue au courant dès que nous aurons des précisions.

**Prochain conseil le : mardi 3 novembre 2015**

**Fin du Conseil à : 23 heures 30**